

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administrationSéance du 1^{er} octobre 2024Délibération
n°162 -2024
Point 4.7.1**Point 4.7.1 de l'ordre du jour du 01.10.2024**
Attribution des prix de la FMTS 2024**EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est soumis aux membres du Conseil d'administration le règlement d'attribution des prix de la Fédération de Médecine translationnelle de Strasbourg (FMTS). L'attribution des prix est fixée comme suit :

- 4 prix de recherche d'un montant de **750 €** chacun sont attribués à des jeunes chercheurs ou jeunes cliniciens de chacun des 4 programmes de la FMTS (Biomatériaux, Imagerie, Robotique ; Cancer ; Immunité, Infection, Inflammation ; Neurosciences).
- Un prix du Meilleur Poster d'un montant de **300 €** est décerné lors de ces journées.

Le montant global des prix s'élève à 3300 €.

Le Conseil de la Faculté de Médecine, maïeutique et sciences de la santé a validé ce point le 4 juin 2024.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution des prix de la FMTS 2024.

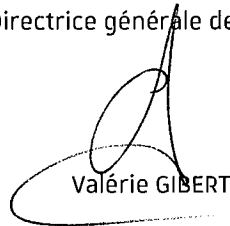
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT